



En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le maire, Normand Dyotte, me donne instruction de convoquer une :

***SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL***

***LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024, À 19 H***

**ORDRE DU JOUR**

***1. CONSEIL MUNICIPAL***

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du budget pour l'année 2025

***2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR***

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

***3. LEVÉE DE LA SÉANCE***

Linda Chau, avocate  
Greffière adjointe et directrice adjointe  
Services juridiques  
Le 29 novembre 2024